

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Agrément du ministre des finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

En application de la 4ème Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2024, Sicav Avenir a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2023 un dividende de **2,326** dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi **23 mai 2024** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions Sicav Avenir, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 23 mai 2024 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 22 mai 2024 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.